

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2020

Présents : Mmes Catherine CARPENTIER, Stéphanie HAMON, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Céline DUSSAULX, Sandra DUVAL, Céline MESNIL ;
Messieurs Paul DE DREE, Patrick DUPREZ, Jérôme FOUCAULT, Éric GAUDFRIN, Jean-Jacques LETAILLEUR, Alain ROCHETTE, Bernard SCHWEITZER et Gilles THOMAS.

Absente : Violette SORET

Secrétaire de séance : Alain Rochette

La séance est ouverte à 20h30.

Le Conseil Municipal a délibéré et pris position sur les sujets suivants :

1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 ET 03 JUIN 2020.

Après lecture par Madame le maire, les procès-verbaux de ces Conseils municipaux ont été approuvés, à l'unanimité des membres présents du Conseil.

2) PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE ET DU COMPTE DE GESTION DE MME LA PERCEPTRICE.

Pour mémoire, le Conseil Municipal du 24 février 2020, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité, le compte administratif et le compte de gestion de Mme la Perceptrice qui s'établissent comme suit :

	Fonctionnement Dépenses/Déficit	Fonctionnement Recettes/Excédent	Investissement Dépenses/Déficit	Investissement Recettes/Excédent	Total Dépenses	Total Recettes
Report 2018		124 441,06€	101 694,44€			
Résultats 2019	592 714,54€	649 891,74€	83 422,36€	159 402,14€	676 136,90	809 293,88
Totaux	592 714,54€	774 332,80€	185 116,80€	159 402,14€	777 831,34€	933 734,94€
Résultats de clôture		181 618,26€	- 25 714,66€			155 903,60

3) VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DE LA COMMUNE

La commission finance propose l'affectation de ces résultats au budget primitif 2020, comme suit :

	Fonctionnement Dépenses/Déficit	Fonctionnement Recettes/Excédent	Investissement Dépenses/Déficit	Investissement Recettes/Excédent	Total Dépenses	Total Recettes
Report 2018		124 441,06€	101 694,44€			
Résultats 2019	592 714,54€	649 891,74€	83 422,36€	159 402,14€	676 136,90	809 293,88
Totaux	592 714,54€	774 332,80€	185 116,80€	159 402,14€	777 831,34€	933 734,94€
Résultats de clôture		181 618,26€	- 25 714,66€			155 903,60

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019
SUR 2020 :**

Rubrique 1068

25 714, 66€ sur investissement

Rubrique R002

155 903, 60€ sur fonctionnement

Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents du Conseil.

4) VOTE DU TAUX DES DEUX TAXES LOCALES.

Il est proposé que les valeurs des taux des deux taxes « foncier bâti et foncier non bâti » soient identiques à celles de 2019 :

- Taxe foncière bâtie : 13,65%
- Taxe foncière non bâtie : 62,29%

Pour mémoire :

- La Taxe CFE (Contribution Foncière des Entreprises) n'est plus perçue par la Commune, mais par la Communauté de Communes Vexin Centre, qui en fixe le taux.
- Le taux de la taxe d'habitation n'est plus révisable.

Cette proposition est retenue à l'unanimité des membres présents du Conseil.

5) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020.

Compte-tenu des dispositions précédentes, le budget primitif 2020 s'établit comme suit :

Dépenses	FONCTIONNEMENT		Recettes
Dépenses de l'exercice	601 012,00€	Recettes de l'exercice	614 766,00€
Dépenses imprévues (maxi 7,5%) D 022	22 419,23€	Excédent 2019 Reporté R 002	155 903,60€
Virement à section investissement D 023	147 238,37€		
Dépenses 2020	770 669,60€	Recettes 2020	770 669,60€

Dépenses	INVESTISSEMENT		Recettes
Dépenses de l'exercice	136 998,00€	Recettes de l'exercice	41 188,95€
Solde exécution déficit reporté D 001	25 714,66€	Excédent 2019 reporté R1068	0€
Dépenses imprévues		Virement de section de fonctionnement	121 523, 71€
Dépenses 2020	162 712,66€	Total recettes 2020	162 712,66€

Après délibération, le projet du budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil.

Les frais d'investissements remarquables sont répartis comme suit :

- Remboursements du capital des emprunts : 38 705€
- Tondeuse autoportée- Remorque - Nettoyeur haute pression : 13 000€
- Frais d'études : contrat rural et aménagement du terrain de football désaffecté : 6 500€
- Skate-park : 15 000€
- Voiries : fossés rue de Corneilles, fossé complémentaire d'évacuation d'eau de pluie sur la ferme de Berval, achat de goudron à froid : 25 000€
- Grille d'aération de l'église : 9 534€ dont 3 060€ de frais d'architecte.
- Accessibilité + Doc unique : 6 203€
- Achat d'ordinateurs et d'un tableau numérique pour l'école : 7 500€

- Achats de logiciels de dématérialisation des travaux administratifs de la mairie et de gestion des cimetières : 4 000€
- Haie de pyracanthas au pied de la clôture du Parc des Maurois dans l'impasse du chemin de l'Isle : 1530€
- Boîtes à sel et sable pour les rues à déneiger : 2 000€
- Poubelles de rues et de points de collectes de déchets canins : 2 000€
- Matériels pour les animations festives et d'un four de restauration scolaire : 5 000€

Les frais de fonctionnement remarquables sont répartis comme suit :

- Location annuelle d'un Renault Trafic : 4 080€
- Créations Grisy-fleuri 2020 : 5 000€
- Entretien annuel des locaux communaux : 11 300€
- Entretien annuel des fossés des rues de Berval et de Cormeilles: 12 000€
- Création d'un fossé des eaux de pluies dans la rue de Cormeilles : 2 000€
- Réfection surface de la cour de l'école primaire : 14 946€
- Entretien de l'église : 2 000€
- Entretien Parc des Maurois, nouveau cimetière, Grisy-fleuri : 31 756€
- Entretien du réseau d'assainissement des eaux usées : 4 495€
- Réfection du crépi de l'Espace A Français : 6 000€
- Fêtes et cérémonies, culture, démocratie participative, colis, goûter et repas des aînés du village, conseil des anciens : 26 444€
- Service incendie : 11 000€
- Intérêts d'emprunts : 7 949€

6) SUBVENTIONS COMMUNALES :

Les membres présents du Conseil ont voté à l'unanimité le montant des subventions répartis comme suit :

SOURIGRIZ garderies du matin et du soir	3 200€
FOYER RURAL	1 200€
ANCIENS COMBATTANTS	200€
CLUB DU 3 ^{ème} AGE	800€
DIRAP	76€
GRIS'LIT CLIC	870€
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ECOLE	300€
JARDINONS ENSEMBLE EN VEXIN	600€
GRISY CODE	1 000
LES CHACHOUS DE CHACHA	600€
Caisse des écoles dont activités périscolaires	7 200€
TOTAL	16 046€

7) LOCATION D'UN VEHICULE UTILITAIRE LEGER

Pour les besoins de chargements et de transports liés à la vie courante de la municipalité, Gilles Thomas a négocié avec la Sté RENAULT un contrat de location d'un TRAFIC FOURGON 1000 DCI 95 sur cinq ans à raison de 292,91€HT / mois durant cinq ans, entretien du véhicule compris à raison de 10 000km / an.

Les membres présents du Conseil donnent leur aval pour la signature du contrat de location.

8) ACHAT D'UNE TONDEUSE AUTOPORTEE ET D'UNE REMORQUE

Pour les besoins d'entretien rapide des espaces verts communaux, Gilles Thomas a négocié avec la Sté DANTAN les achats suivants :

- Une tondeuse autoportée ETESIA HYDRO 100 III MKEHH homologuée route : 10 980€HT
- Une remorque MAJAR RA 410 avec son crochet de remorque et un jeu de rehausses grillagées : 1065€HT

Les membres présents du Conseil donnent leur aval pour ces achats.

9) TRANSFERT DE LA COMPETENCE « RUISSELLEMENT » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VEXIN-CENTRE ET ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE.

La communauté de communes Vexin – Centre demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les décisions suivantes :

- changement des statuts de la communauté de communes Vexin- centre, voté le 11 avril 2019 par le Conseil communautaire porté par l'article 18-7 des statuts : il s'agit de la maîtrise des eaux de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols à l'exclusion de la maîtrise des eaux pluviales.
- transfert de ladite compétence au syndicat d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise sur la compétence standard, à l'exclusion de la maîtrise des eaux pluviales. (SMSO)

Les membres présents du Conseil donnent leur aval pour ces transferts.

Alain Rochette tient cependant à marquer ses regrets concernant le manque d'informations précises sur les contenus et les coûts inhérents pour les villageois de ce changement des statuts de Vexin-Centre et le transfert au (SMSO). Mme le maire s'engage à veiller durant la nouvelle mandature à obtenir auprès du Conseil communautaire les informations nécessaires aux prises de décisions éclairées à venir.

10) CONSTITUTION DE LA COMMISSION MIXTE COMMUNALE « ELUS / HABITANTS » DES IMPOTS DIRECTS

Patrick DUPREZ est chargé de créer cette commission communale des impôts directs chargée de :

- dresser, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation ou servant à l'exercice d'une activité salariée à domicile, détermine leur surface pondérée et établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du code général des impôts (CGI)) ;
- participer à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI) ;
- participer à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties ;
- formuler des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R*198-3 du livre des procédures fiscales).

11) CONSTITUTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE CONTRÔLE DE LA TENUE DE LA LISTE ELECTORALE

La commission administrative a notamment pour mission de statuer sur les demandes d'inscription ou de radiation reçues en mairie, de s'assurer que les personnes déjà inscrites ont conservé leur droit à continuer de figurer sur la liste électorale du bureau de vote. La liste électorale est permanente mais elle fait l'objet d'une révision annuelle qui est effectuée par la commission administrative de révision.

Patrick DUPREZ est chargé de créer cette commission administrative au niveau local.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **23h15**.